AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Désaffectation et Déclassement de deux parcelles communales situées rue de la Gare et rue du corps de garde à LOON-PLAGE

DU 16 octobre au 30 octobre 2026 INCLUS

Le public est informé que par arrêté, Monsieur le Maire de la ville de LOON-PLAGE, a décidé de soumettre à **enquête la désaffectation et le déclassement de deux parcelles communales situées rue de la Gare et rue du corps de garde à LOON-PLAGE du vendredi 16 octobre 2026 à 8h30 au vendredi 30 octobre 2026 inclus à 17h00.**

Durant cette période de 15 jours, les pièces du dossier d'enquête publique pourront être consultées en version papier, les jours ouvrables, à l'exception des jours fériés et assimilés (ponts), aux heures d'ouverture des bureaux :

- en mairie de LOON-PLAGE du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le mardi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

Par ailleurs, le dossier d'enquête pourra être consulté les jours ouvrables, à l'exception des jours fériés et assimilés (ponts), aux heures d'ouverture des bureaux sur un poste informatique à la mairie de LOON-PLAGE et il sera également disponible, pendant toute la durée de l'enquête, sur le site internet de la commune de LOON-PLAGE : www.ville-loonplage.org

Pendant la durée de l'enquête, les observations et suggestions pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par courrier à l'attention de **« Monsieur le Commissaire enquêteur, Désaffectation et déclassement de deux parcelles communales situées rue de la Gare et rue du corps de garde à LOON-PLAGE »** mairie de Loon-Plage 27 place de la république - 59279 LOON-PLAGE avec la mention apparente « Enquête publique - Ne pas ouvrir », le siège de l'enquête étant fixé à la mairie de LOON-PLAGE.

Le public pourra également déposer ses observations par courrier électronique via l'adresse suivante : desaffectations@loonplage.org; en y indiquant la parcelle concernée.

Les observations courriels et courriers seront annexés au registre à feuillets non mobiles.

M. le Maire de LOON-PLAGE a désigné en qualité de Commissaire enquêteur **Monsieur Patrice GILLIO**.

Des **permanences d'accueil du public** par le Commissaire enquêteur auront lieu, en Mairie de LOON-PLAGE :

Le vendredi 16 octobre 2026 de 9h00 à 12h00
Le vendredi 23 octobre 2026 de 9h00 à 12h00
Et le vendredi 30 octobre 2026 de 14h00 à 17h00

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échange.

Les personnes intéressées peuvent consulter le dossier d'enquête publique en tout lieu où il est mis à disposition et peuvent se rendre indifféremment à toute permanence assurée par le Commissaire enquêteur.

- A l'issue du délai d'un mois après la clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public en mairie de LOON-PLAGE pendant une durée d'un an.

Au terme de l'enquête et suite à la remise du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur, la ville de LOON-PLAGE se prononcera par délibération sur la désaffectation et le déclassement de deux parcelles communales situées rue de la Gare et rue du corps de garde à LOON-PLAGE.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur en adressant sa demande auprès de la Mairie de LOON-PLAGE.